

Déclaration Préalable

CSEE 25 Novembre 2020

Madame La Présidente,

Mesdames et messieurs les élus

Notre périmètre DOGSO est composé de deux Agences Entreprises. Celle de Sud-Ouest et celle d'Occitanie. Ces deux agences sont rattachées à notre périmètre social et se doivent de s'inscrire dans le dialogue social local.

Cette inscription était une des promesses de l'ancrage territorial prôné par les directions de la DOGSO durant l'année 2018. En effet, la volonté affichée était d'ancrer les unités de DEF dans une démarche opérationnelle de territoire. Cela doit également s'inscrire dans le cadre des projets structurants, comme celui de la réorganisation de l'adressage clients des AE, actuellement en cours de consultation au CSEC. Or à date, le rétroplanning de consultation ne prévoit pas de passage dans le CSE DO GSO. La CFE-CGC Orange regrette ce choix, car nos AE, tout comme celles des autres périmètres sociaux, disposent de spécificités locales tant sur le plan économique que géographique et organisationnel.

Ainsi, que va devenir l'expérimentation en cours de l'équipe de vente sédentaire à l'AESO ?

Que va devenir l'expérimentation OPTICS avec un management unique des ICS à l'AEOC ?

Que va devenir l'équipe ACTIVA du CSCE Sud de Montpellier, la seule à gérer les campagnes Pro active MDM AE en France dont l'activité s'arrête ?

La taille de nos territoires, l'éloignement de nos sites des métropoles, le niveau d'accès au « haut débit » (fibre ou 4G) ne sont en rien comparable à la DOIDF ou toute autre DO.

Si nous n'avons pas de spécificité régionale, comment comprendre que le manager HDM d'Occitanie va manager 15 personnes alors que pour AURA le manager s'occupera de 8 personnes. Charge mentale, risque routier, gestion vie professionnelle, vie personnelle comment expliquer que ceci soit comparable ?

Autant d'interrogations spécifiques qui resteront sans réponse et qui poseront questions tout au long de cette transformation.

Le refus de concertation au sein de cette instance, démontre une nouvelle fois que la Direction Entreprise France est déf...initivement « hors sol ».

La CFE-CGC Orange formule à nouveau sa volonté que cette instance puisse s'emparer de cette transformation.

Lors du dernier CSE, nous avons été informés d'un projet d'évolution d'organisation de la conduite d'activité de l'UI OC. Nous souhaitons attirer votre attention sur l'actualité de la CA de l'UI Sud-Ouest également.

Les personnels nous remontent plusieurs faits qui génèrent un sentiment d'inquiétude assez important.

Ainsi la manager des « activités RS/BL » et la manager des « activités client », ont toutes deux annoncés officiellement leurs départs, le niveau d'activité global en ce mois de novembre confiné est assez intense, supérieur à celui d'un mois classique, le staffing souffre d'un sous-effectif structurel, aggravé par des absences pour maladie et enfin certains personnels ont prévenu de leur prochain départ à la retraite.

Inévitablement, chacun s'interroge sur la future organisation : Avec un ou 2 managers ? Avec un renforcement des équipes ou pas ? Avec le remplacement des départs à la retraite ou pas ? etc... Or, pour ajouter de la confusion, une réunion d'information a été organisée par le responsable de département qui a généré plus de questions qu'elle n'a apporté de réponses. Et surtout, il a été évoqué une fusion avec la CA de LPC dont les élus de cette instance n'ont absolument pas été informés en amont. L'ensemble de ces éléments nous font penser qu'une réorganisation est à venir, pouvez-vous nous le confirmer, et si oui, est-ce qu'un point sera bien soumis aux élus du CSE comme cela est le cas pour la CA OC ?

En ces temps de pandémie, assurer la sécurité des salariés est plus que jamais une obligation de l'employeur. En matière sanitaire, nous constatons que le nécessaire est fait, que les mesures essentielles sont prises et appliquées. Mais la sécurité pour les salariés, c'est aussi la sécurité financière et la sécurité en matière d'intégrité physique.

Or, pour les salariés sujets à la PVC, en particulier en boutique, la baisse des flux constatée en moyenne de 40%, entraîne une baisse du pouvoir d'achat importante. La CFE-CGC Orange demande à ce qu'une part variable moyenne soit mise en œuvre pour le mois de novembre pour tous les salariés concernés. Quant à la sécurité physique, nous voulons parler des risques d'agression bien réels qui existent pour le personnel en boutiques qui constate tous les jours la montée des incivilités et dans certaines, la recrudescence des cambriolages. Ainsi, la disparité des heures de fermetures anticipées le soir nous interroge. En complément de nos remarques faites en CSEC sur le sujet, la CFE-CGC Orange demande à ce qu'une adaptation commune à toutes les boutiques des heures de fermeture en soirée soit mise en application rapidement durant le confinement.

Merci pour votre écoute.

Vos représentants
CFE-CGC Orange

Élu-e-s

- Abdelkrim DAOUADJI
- Emilie GALL
- Farid BENALI
- Valérie VINCENT
- Adrien GRACIANNETTE
- Farida MILCENT
- Jérôme WARTEL

Représentant syndical

François KANY



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

